

La prospective territoriale en théorie et en pratiques

Paris, mardi 19 09 2017 – CNAM, CGET

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ont co-organisé, le 19 septembre à Paris, un séminaire de sensibilisation et de réflexion sur la prospective territoriale et urbaine.

Définition et quelques repères.

Initialement, le système de décision s'appuyait sur le **passé**. Il analysait des phénomènes observés souvent au moyen de **statistiques**. L'approche prospective est différente puisque qu'on se **questionne sur l'avenir**. **La prospective, cela n'est pas de la prévision**. Elle repose sur des scénarios contrastés pour éviter d'avoir à prolonger les dynamiques tendanciennes qui n'ont pas beaucoup de sens en aménagement du territoire.

A ses débuts, la prospective était réalisée à l'échelle des Etats. Avec la loi de décentralisation et la loi Chevènement de 1999, **la nécessité de développer les approches prospectives à EPCI s'est faite sentir**.

La prospective n'est pas enseignée et les approches sont multiples. Il n'y pas de guide ou de recette toute faite.

Éléments de méthode.

Les démarches prospectives s'organisent en 3 étapes s'autoalimentant les unes avec les autres :

- **Diagnostic** : analyse des dynamiques territoriales (état des lieux).
- **Scénarios** : élaboration de trajectoires pour le futur à partir d'hypothèses.
- **Construction d'une vision partagée entre acteurs** (projet de territoires).

Pour lancer une démarche prospective, il faut **bien poser la problématique de départ**. Il s'agit de bien identifier ce vers quoi on veut aller : par exemple développement économique, plus de nature en ville, plus de liens interterritoriaux...

Après la phase d'élaboration, il y a la phase de déploiement, de **déclinaison concrète**. Dès l'élaboration de la problématique, il est nécessaire de réfléchir au déploiement. **La prospective est un levier de réflexion pour orienter les politiques publiques**.

La prospective, c'est **articuler connaissances et actions**. Pour qu'une démarche prospective fonctionne, il est nécessaire qu'il y ait des **actions concrètes** sur le territoire étudié. Il faut faire des allers / retours fréquents entre l'approche prospective et le concret.

Depuis 10-15 ans les démarches prospectives ont énormément évolué. Elles intègrent de plus en plus une dimension concrète.

En France, dans les démarches prospectives, on a encore trop souvent une approche où **on réfléchit d'abord, on agit après**. Aux USA, l'approche prospective mélange réflexion et projets concrets. L'un des intérêts de la prospective, c'est l'interdisciplinarité. Et pour élaborer une démarche prospective, il faut de l'envie, de l'enthousiasme.



Quelques exemples :

L'Eurométropole Strasbourg.

La démarche prospective a été menée sur une durée de 2 ans de 2011 à 2013 par l'ADEUS. La méthode a été élaborée avec l'appui technique du CNAM. La DATAR débutait également ses travaux prospectifs sur "territoires 2040". Ils ont été utiles à l'élaboration des scénarios.

Au départ, un *scénario fil de l'eau* a été élaboré. Il reprenait les hypothèses des documents de planification qui n'étaient pas forcément cohérentes. Ce scénario a été réalisé en chambre puis présenté aux élus.

A la suite du scénario fil de l'eau, **6 scénarios prospectifs ont été réalisés par l'ADEUS**. Ils avaient pour but d'interpeller, d'aiguillonner les techniciens et les élus. Ces scénarios ont été présentés et débattus en ateliers au cours d'une après-midi. De ces 6 scénarios, **3 trajectoires possibles d'évolution des territoires ont été identifiées**. Ces propositions présentaient la particularité d'être **cartographiées à l'échelle du Rhin Supérieur**. L'idée a vraiment été de passer à des scénarios, à des options stratégiques vraisemblables pour le territoire décloisonnant les périmètres institutionnels et en faisant ressortir l'emboîtement des échelles.

La démarche ne s'est pas pérennisée dans le temps. Toutefois, elle a permis de faire évoluer les esprits.

L'exemple du grand Annecy.

L'agglomération d'Annecy fait de la prospective depuis une quinzaine d'années. L'objectif de l'agglomération est d'avoir **une entrée concrète**.

Première phase : 2003-2005.

La Région Rhône-Alpes avait demandé aux intercommunalités de bâtir un **projet de territoire pour prétendre à une subvention régionale**. C'est dans ce cadre que l'agglomération d'Annecy a lancé sa première démarche prospective. L'entrée du projet était très pragmatique. Les élus ne souhaitaient pas de scénarios. Au final l'agglomération a élaboré la démarche prospective qui a permis de **décrocher une subvention régionale de 30 M€**. Au-delà de la subvention, les techniciens et les élus ont réfléchi différemment, à plusieurs échelles et dépassé le cadre formel des communes.

Deuxième phase : 2012-2014.

Les **intercommunalités voisines** souhaitaient également faire de la prospective. La candidature d'Annecy pour les **JO de 2018** était également projetée. A cela s'est ajouté un SCOT en cours de révision. L'approche a permis d'élaborer **4 grands axes de développement** pour le territoire pour répondre aux questions : c'est quoi le chemin ? Comment fait-on ? La démarche a également **favorisé l'élargissement de communauté d'Agglomération du grand Annecy**.

Troisième phase : depuis 2016.

L'objectif de la troisième phase est de construire une démarche prospective à l'échelle du bassin de vie pour plus de cohérence. Les liens avec la Suisse seront mieux pris en compte. Une chargée de mission de la CA et un bureau d'études sont à la manœuvre (prestation de 300 k€).

Le Bloc Notes de l'Agence, édité et imprimé par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

33 avenue de Colmar, 68 200 Mulhouse

Rédaction : Stéphane DREYER

Date : Octobre 2017

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte

